

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE MARENNES

COMMUNE DE SAINT-AGNANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
tenant lieu de PROCES VERBAL
du mardi 21 mai 2019 – 18 heures 30

L'an deux mil dix-neuf, le 21 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BAZIN, Maire.

PRESENTS : Michèle BAZIN, Bernard GIRAUD, Manuela MOUSSET, Daniel DAUNAS, Rodolphe SUANT, Gilles CARDONA, Jean-Marc BOURREAU, Christine DE ROUCK, Mikaël GANDON, Lorraine HERMANT, Philippe BOIVIN,

ABSENTS représentés : Jean-Marie GILARDEAU (donne pouvoir à Michèle BAZIN)

ABSENTS : Pierre GOMILA, Françoise BRIET, Karen HUET, Florence JARNAN, Nancy RICHET, Pascal CARRETERO

SECRETAIRE DE SEANCE : Gilles CARDONA

MEMBRES EN EXERCICE : 18

ABSENTS REPRESENTES : 1 PRESENTS:11 VOTANTS : 12

CONVOCATION : 16 mai 2019

AFFICHAGE CONVOCATION : 16 mai 2019

Gilles CARDONA se propose pour être secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du conseil municipal du 06 mai 2019. Les membres n'ayant aucune objection, il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire explique au conseil municipal que la délibération pour les marchés de réhabilitation du gymnase votée lors de la séance du 06 mai 2019 est erronée. En

effet, le tableau d'analyse n'était pas le bon. Lors de la négociation, les entreprises retenues ont été modifiées pour deux lots. Le montant global est donc modifié.

La délibération suivante est votée.

Objet : Réhabilitation du gymnase: attribution des marchés de travaux

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux de réhabilitation du gymnase, situés à Saint-Agnant, rue du collège, sous la forme d'une procédure adaptée. L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 22 février 2019. La date limite de réception des candidatures a été fixée le 20 mars 2019 à 11h30.

Les offres ont été analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre selon les critères pondérés suivants :

- Valeur technique, fonctionnelle et environnementale : 60 %,
- Prix des prestations : 40%,

Mme le Maire propose l'attribution des marchés comme suit et demande l'autorisation de les signer ainsi que leurs avenants le cas échéant.

Pour les lots infructueux, ils seront relancés selon la procédure des marchés publics.

LOTS / ENTREPRISES	Montants proposés H.T
01 GROS ŒUVRE-VRD	
RENO	80 000,00 €
02 STRUCTURE ET CHARPENTE METALLIQUE	
BOUQUET	68 850,00 €
03 ETANCHEITE-COUVERTURE-BAC PERFORE-ZINGUERIE	
SMAC	114 585,30 €
04 BARDAGE METALLIQUE-PAROI POLYCARBONATE	
SMAC	205 597,78 €
05 SERRURERIE	
	Lot infructueux
06 MENUISERIES EXTERIEURES	
MC MENUISERIE	14 646,31 €
07 MENUISERIES INTERIEURES	
A4 MENUISERIE	21 046,00 €
08 PLATRERIE SECHE-FAUX PLAFONDS	
PLATRERIE ROCHELAISE	10 033,98 €
09 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	
EIFFAGE ENERGIE	46 990,00 €
10 PLOMBERIE SANITAIRE-CHAUFFAGE-VENTILATION	
MISSENARD	120 990,00 €
11 REVÊTEMENTS DE SOLS ET FAIENCES	
GROUPE VINET	79 000,00 €
12-PEINTURES ET REVÊTEMENTS MURAUX	
GADOUD BRAUD	39 000,00 €
13-EQUIPEMENTS SPORTIFS	
	Lot infructueux
14-ENSEIGNE ET LOGO	
	Lot infructueux
Total H.T	800 739,37 €
T.V.A 20 %	160 147,87 €
TOTAL T.T.C	960 887,24 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28;
Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide de retenir les entreprises ci-dessus dénommées pour un montant total de 800 739,37 € HT, pour les travaux de réhabilitation du gymnase ;**
- **donne pouvoir au Maire pour signer les marchés correspondants et leurs avenants le cas échéant, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Affaires et informations diverses :

- Madame le Maire demande aux élus présents de bien vouloir compléter le tableau du plan canicule.
- Elle rappelle que le dimanche 26 mai se tiendra les élections européennes.

Séance levée à 19h

Le Maire,

Michèle BAZIN